

**Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et des Amblyopes**

 **Avec** : **l’ANPEA - l’AVH – La Fédération des Aveugles de France – Le GIAA-apiDV – l’INJA – Voir Ensemble.**

 Madame Sophie Cluzel

 Secrétaire d’État auprès du

Premier Ministre

 Chargée des personnes handicapées

 14, Avenue Duquesne

 75700 Paris Cedex

Objet : pour des états généraux de la Déficience Visuelle

 Paris, le 15 janvier 2021

Madame la Ministre,

Votre action déterminée en faveur d’une société inclusive faisant toute leur place aux personnes handicapées intéresse tout particulièrement les personnes concernées par le handicap sensoriel, et en particulier visuel.

Celui-ci demeure aujourd’hui mal pris en compte par les pouvoirs et services publics (Agences régionales de santé, Conseils départementaux, agences de Pôle emploi, Maisons départementales des personnes handicapées…), faute d’une connaissance suffisante des besoins des jeunes, des adultes et des personnes âgées concernés, ainsi que d’un maillage territorial suffisant de réponses adaptées pour l’accès à la scolarisation, aux soins, à la culture et la citoyenneté, à l’emploi et la formation, à l’autonomie.

Les associations et institutions signataires regrettent qu’aucune initiative nationale n’ait été prise depuis le plan Bertrand / Létard de juin 2008 à la suite du rapport remis alors par Gilbert Montagné et souhaitent appeler votre attention sur l’urgence d’un nouveau plan d’action qui permette à la fois de tenir compte des avancées technologiques, de corriger des inégalités territoriales et de prendre en compte les spécificités de la compensation du handicap visuel.

En effet, jusqu’alors, la faible prévalence de la déficience visuelle et le sentiment diffus que les moyens de compensation (technique et numérique) suffisent aux personnes aveugles ou déficientes visuelles pour prendre leur part à la vie sociale, expliquent en partie ce décalage.

Or, nous constatons, dans nos permanences et délégations, dans nos établissements et services, au contact des enfants et des adultes déficients visuels, que la pleine participation à une société inclusive demeure difficile à atteindre pour eux tant les obstacles sont nombreux. Des rapports récents en attestent comme celui de l’IGAS sur la filière déficience visuelle et celui de Philippe Denormandie et Cécile Chevalier sur les aides techniques.

Face aux enjeux actuels considérables pour les personnes déficientes visuelles, liés en particulier à l’organisation des parcours de scolarisation et de formation, aux conditions d’accès au marché du travail, aux nouvelles technologies, au vieillissement, et aux transformations urbaines pour n’en citer que quelques-uns, nos associations et institutions attendent de votre part un signal fort pour soutenir et faire aboutir une série de chantiers destinés :

Dans le domaine de la recherche

1/ à une meilleure connaissance des populations et de leurs besoins (cf projet Homère engagé par un collectif d’associations avec le concours de la Direction de la recherche, de l’évaluation et de statistiques du ministère des solidarités et de la santé)

Dans le domaine de la formation

2/ à une formation accrue des équipes des MDPH pour l’évaluation des besoins des personnes handicapées, que la CNSA devrait encourager (cf. projet de guide à l’initiative de la Fédération des Aveugles de France). Les situations de malvoyance et de cécité ont des origines organiques multiples, tenant à l’œil et au cerveau. Leur compréhension n’est pas aisée d’autant que ces situations sont assez peu fréquentes.

 3/ à un effort de formation des enseignants appelés à intervenir auprès d’élèves déficients visuels en inclusion avec une unification des diplômes spécialisés sous l’égide du ministère de l’Education Nationale, ainsi qu’une réforme ambitieuse des instituts nationaux, attendue en particulier par l’Institut National des Jeunes Aveugles, de façon à conforter sa place de centres de ressources

4/ à la prise en compte des besoins de formation d’instructeurs en autonomie, dont la certification vient d’être approuvée par vos soins, de façon à accroitre significativement les ressources nécessaires à l’accompagnement des enfants et adultes déficients visuels vivant à domicile ou en établissement

5/ à une implication des opérateurs de droit commun de la formation professionnelle et universitaire pour ouvrir davantage de formations et de métiers aux jeunes déficients visuels et leur permettre un parcours professionnel au niveau de leurs capacité .

6/ à une prise en compte de la déficience visuelle pour l’évaluation des besoins d’autonomie de la personne âgée, avec l’introduction d’un critère pertinent dans la grille AGGIR et la sensibilisation des professionnels intervenant en EHPAD et à domicile

 Dans le domaine de l’accessibilité et de l’adaptation

7/ à une meilleure accessibilité à l’édition adaptée, que le Ministère de la culture doit accompagner dans la suite du traité de Marrakech. L’échange de collections adaptées de façon transfrontalière est désormais possible mais l’offre disponible, même au niveau francophone, est très insuffisante. De nouveaux moyens sont nécessaires pour accroitre la production de ces formats et participer à l’élan collectif international soutenu par l’Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle, prenant appui sur l’existant (base de données INJA par exemple)

8/ à un renforcement significatif des capacités d’adaptation des documents pédagogiques à destination des élèves déficients visuels sur l’ensemble du territoire, permettant de répondre aux besoins de tous les élèves mal et non-voyants, sous réserve de compétences suffisantes en maitrise du braille

9/ à une vigilance accrue sur l’accessibilité des sites publics et privés (cf e-commerce). Si l’accessibilité numérique est bien une ambition du dernier CIH, il reste beaucoup à faire pour que son effectivité s’agissant de la déficience visuelle, soit au rendez-vous

Dans le domaine de l’offre de services

10/ à une mise à niveau des capacités académiques d’enseignement du braille, et d’offre de places en ULIS des troubles de la fonction visuelle pour les élèves déficients visuels, prenant appui sur un maillage territorial de proximité des ressources médico-sociales d’accompagnement (S’assurer de la présence d’un SAFEP / SAAAS par département avec une composition d’équipe adaptée aux besoins réels des jeunes déficients visuels),

11/ à un accès facilité aux nouvelles ressources technologiques dans le domaine personnel, scolaire et professionnel, grâce à l’accès à des services de prêts départementaux ou régionaux, et à des mécanismes de financements renforcés et harmonisés,

12/ une répartition plus équilibrée de SAVS et de SAMSAH sur l’ensemble du territoire en coordination les Conseils départementaux et les ARS permettant notamment d’apporter l’expertise et l’accompagnement nécessaires à l’autonomie dans les déplacements et à l’usage des outils de compensation

13/ une prise en compte des caractéristiques de la population déficiente visuelle dans les réformes tarifaires en cours des CRP et SSR. La nécessité d’apprentissages très particuliers pour compenser et vivre avec une déficience visuelle acquise, s’ajoute aux rééducations et accompagnements généraux, et mérite une reconnaissance tarifaire.

 Pour définir en concertation ce plan d’actions interministériel qui conditionnera la réussite de ces chantiers, nous vous demandons - regrettant que les annonces du CIH du 16 novembre dernier ne s’adressent guère aux personnes déficientes visuelles si ce n’est pour envisager une nouvelle fois la faisabilité d’une plate-forme de l’édition adaptée - de bien vouloir organiser début 2021 des États Généraux de la Déficience Visuelle avec les associations et institutions signataires et toutes celles qui agissent au plan territorial et partagent les attentes présentées dans ce courrier, qui, nous l’espérons vivement, retiendra votre attention.

Nous tenant à votre disposition, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l’expression de notre haute considération.

Cosignataires :

**Edouard Ferrero**, Président de la CFPSAA (Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes),



**Rachida Teraoui**, Présidente de l’ANPEA (Association Nationale des Parents d’Enfants Aveugles),



**Sylvain Nivard**, Président de l’AVH (Association Valentin Haüy),



**Anne Renoud**, Présidente de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France,



**Pierre Marragou**, Président du GIAA-apiDV (Groupement des intellectuels Aveugles et

Amblyopes).



**Huguette Mauss**, Présidente de l’INJA (Institut National des Jeunes Aveugles)



**Jacques Charlin**, Président de Voir Ensemble



CFPSAA – 6 rue Gager-Gabillot – 75015 Paris – 01 45 30 96 12

www.cfpsaa.fr